L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.
CONDITIONS:
DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; ôn ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.
Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer regulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.
A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.
Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.
Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.
30 avril Wm BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le bateau à vapeur fin marcheur CHANCELLOR, capitaine John Shalleng, ayant une demette haute, sera prêt à recevoir du fret demain jo 20 du courant. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons emménagements. S'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOORDWYN & Co.
N B—Le Chancellor a un double boisoir chacun bien calfaté, ainsi qu'une pompe et des tuyaux à incendie ce qui garantit l'entière securite des passagers. 19 mai

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison, S'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

Ier Paquebot pour APALACHICOLA—La goëlette BOLINA, capitaine Fish, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et se rendant à bord partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou no 28 et 28, rue de la Nouvelle Levée, à
28 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR LA MOBILE—La goelette paquebot EMBLEM, capitaine Hutchings, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste de son fret ou pour passage, s'adresser à bord, au chemin à coulisses, ou à
27 mars TOURNE & BECKWITH, no 28 et 29 N L.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—La goëlette paquebot régulier ORLEANS, capitaine L Case, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, au bas du débarcadère des bateaux à vapeur, ou à TOURNE & BECKWITH,
27 mai 28 et 29, Nlle Levée.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—La goëlette MAGELLAN, capitaine Cliff, ayant la majeure part e de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
26 mai rue de la Nouvelle Levée, nos 28 et 29.

POUR LA MOBILE.
La goëlette fine voilière SARAH, capitaine Muldrum, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à être embarquée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins ou à TOURNE & BECKWITH.
23 mai no 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR FRET OU PASSAGE—*Un voyage de la Méditerranée serait préféré*—Le brick fin voilier ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexander, doublé et chevillé en cuivre, du port de 2000 barrils. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis à vis la rue Bienville, ou à HARRISON, BROWN & co.
27 mai rue Royale, no 117.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière NUMA, capitaine.... ayant une partie de son chargement engagé, partira jeudi prochain. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS—La goëlette mexicaine SAN LUIS, capitaine Gastanaga, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord; ou à
27 mai J. PRATS & FILS.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS.
La goëlette mexicaine fine voilière AMERICA, cap. Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord ou à
20 mai J. PRATS & FILS.

POUR TABASCO.
La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
15 mai PRATS & FILS, no 52 rue Ste. Anne.

POUR MARSEILLES (Passage seulement)—Le brick danois fin voilier HIRAM, capitaine Mordinger, partira pour la susdite destination le 5 juin, et peut prendre quelques passagers. S'adresser à
27 mai A QUERTIER & BOUTIN,

POUR LE HAVRE, (passage seulement.)—Le beau navire de première classe TALMA, capitaine Dillingham, partira positivement le 5 de juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
25 mai FK. PERRET & GALLY.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 2 juin et peut encore recevoir 5 à 6 passagers. S'adresser au capitaine à bord, audessus du rail road, ou à
23mai P. O. SORBE, 118, rue Royale.

POUR BORDEAUX—Le beau navire BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette très commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à
THOMAS BARRETT & co
Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX
Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessous du rail road ou à P O SORBE.
13 mai— 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai P. J. TRICOU.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANE—L'escadron montera à cheval dimanche prochain 31 courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, pantalon d'été. Par ordre du capit. Freret.
J P BRYAN, adjt maj.

LANCIERS D'ORLEANS—*Ordres Généraux*—La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 31 du courant, à 5 heures précises du matin, en grande tenue d'été; et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, place St Antoine. L'appel se fera à 5 heures et demie précises. On recommande d'être exact aux ordres ci dessus.
Par ordre du du capitaine, MONDELLI,
27 mai mar des logis chef.

JEUNE GARDE A CHEVAL,
LA compagnie montera à cheval dimanche 31 du courant, à 5 heures du matin, et se réunira sur la Place Washington, faubourg Marigny, uniforme complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
26 mai F. MYEVRE, mar des logis instructeur.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 31 du courant, à 5 heures précises du matin; équipement complet, tenue d'été. Par ordre du major,
27m A. SCHREIBER, adjt major.

VOLTIGEURS—ATTENTION.
LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 31 mai, à 5 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rendez vous de la compagnie en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon, pour se transporter à 9 heures et demie sur la place d'armes pour une revue d'inspection générale. Par ordre du capitaine,
26 mai M. LACOSTE, sergt. major.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION—*Les deux* compagnies prendront les armes dimanche prochain, 31 mai, à 5 heures précises du matin; équipement complet, pantalon blanc, veste bleue. Par ordre du capitaine,
26 mai GUSTAVE CRUZAT, sergt major.

CAZADORES DE ORLEANS.
LA compagnie se reunira el Domingo 31, del corriente a las 5 en punto de la mañana con armamento, completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de obligacion.
De orden del Capitan.
26 mai JOSE M. BUSTAMANTE, sargento 1er.

TRAITES sur Londres à vendre par
28 mai KENNEDY, DUREL & co.

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville.
LES livres de souscription au fonds capital de cette Compagnie sont à présent ouverts à la Banque de la Cité, encoignure des rues Royale et Bienville, où le public est invité à passer pour y souscrire. Les personnes qui ont souscrit à l'association pour faire l'arpentage sont priées de venir recevoir leur actions en inscrant leurs noms. 26 mai—3
Bureau de la Presse à Colon à vapeur de la Levée.
AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicats.
No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, daté 16 janvier 1834.
No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, daté 1 mars 1833.
Par ordre de la direction.
8 mai—30 F C CATONNET, secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.
AVIS DES COMMISSAIRES.
LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.
THOMAS TOBY,
THOMAS BARRET,
W. E. THOMPSON,
F. H. CALDWELL, } Commissaires.
W. DERUYS,
B. G. TENNEY,
S. A. PLUMMER,
6 mai—20

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA VILLE ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Julien Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.
Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.
E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,
7 mai—19 G. WATSON, secrétaire des Commissaires

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS A NASHVILLE—Les livres de souscriptions au capital de cette compagnie, seront ouverts lundi, 25 de mai prochain, au bureau situé à l'encoignure des rues Royale et Bienville, et continueront d'être ouverts pendant dix jours La charte requiert le paiement d'une piastre par chaque action, au moment de la souscription.
W W Hoffman, W A Gasquet,
Clark Woodroff, James H Caldwell,
Samuel J Peters, Mathew Morgan,
Joshua Baldwin, H C Commack,
Laurent Millaudon, Denis Prieur,
23 mars—1ils Commissaires

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.
LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.
Wm G Hewes, *président.*
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna,
J Peuchier, R Groning,
A L M Dumarin, Alex Grant,
Abijah Fisk, Roy,
H M Wright, J T Coit—Directeurs.
13 mai—1 ANDREW C ARMSTRONG, secré.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de Pontchartrain.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que conformément à un amendement à la charte, approuvé le 19 mars dernier, et par suite d'une résolution adoptée par les actionnaires le 1er de ce mois, les livres seront ouverts au bureau de la dite compagnie pour eux y souscrire au prorata de leur capital investi, et qu'un nouveau paiement de $15 par action doit être fait le 24 du courant ou avant P HILIP GUESNON,
14 mai—10 prés. pro temp.

PAROISSE SAINT JACQUES.—Cour des Preuves. Succession de feu Patrick Uriell.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uriell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.
Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Peyroux Rivards & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.
mai 28—1 L. M. TANEY, juge.

SUCCESSION de feu Robert Lewis—Mardi 30 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis,
Peter, mulâtre âgé d'environ 35 ans,
James, negre âgé d'environ 30 ans.
Conditions de la vente, 6, 12, 18 et 21 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég des tes
Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau not pub, aux frais des acquéreurs. 25 mai

VENTE par le Régister des testamens—Succession de feu Albert alias Charles Sweet—Lundi 8 juin, 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Champs Elysées, entre les rues de Craps et d'Amour, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu Albert alias Charles Sweet, Conditions, comptant. (28 mai) W F C DUPLESSIS, rég des tes

Succession de feu Louis Joseph Aillot.
VENTE par le register des testamens—Lundi 29 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Louis Joseph Aillot, savoir:
Propriété foncière—Un demi terrain situé rue d'Espagne à l'encoignure de la rue Craps, ayant 60 pieds de face sur chaque rue, sur lequel est bâtie une maison principale de quatre appartemens, galerie et cabinets briquetés entre poteaux, cuisine et autres constructions dans la cour.
Conditions—comptant W. F. DUPLESSIS rég
L'acte de vente sera passé pardevant L Féraud, not pub, aux frais de l'acquéreur. 28 mai

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Edward Whittlesey a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Buchanan décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
28 mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Samuel Elkins.
COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Nathaniel Cox executeur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
28 mai W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de D. et James Cleal.
PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
25 mai W F C DUPLESSIS, rég des testam.

Succession de Marie Prendergast.
COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Venet par le register des testamens—Samedi 6 Juin, à 4 heures de l'après midi—En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, daté 8 mai 1835, j'exposerai en vente à mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, les mobiliers, appartenant à la succession de la dite Marie Prendergast décédée.
Conditions de la vente: comptant.
25 mai W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de feu Jonathan Ball.
VENTE par le register des testaments—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir.
1 GEORGE, âgé d'environ 45 ans.
2 ELLICK, âgé d'environ 25 ans.
3 NED, âgé d'environ 20 ans.
Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fournissant leur obligation avec caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.
L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mai—18

Succession de feu Wm, Geisse.
VENTE par le régister des testamens—Jeudi 4 juin 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue du Camp, no 38, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu William Geisse. Conditions—comptant.
23 mai—4, p10j W. F. C. DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 8313—Victor Batut contre ses créanciers, et les créanciers de Batut frères—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Batut frères, a été acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédescloux, not pub, le 3e jour de juin prochain pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Au Greffe—Nlle. Orléans 22 mai 1835.
23 mai—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 7622—Samuel Jacobs contre ses créanciers—23 mai 1835—Toutes personnes y intéressées auront à déduire dans l'espace de dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable ne serait pas homologué, approuvé et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure. Par ordre de la cour, Au greffe, Nouvelle Orléans 25 mai 1835.
26 mai—3 P A GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 6313—Lewis E. Brown contre ses créanciers—23 mai 1835—Toutes personnes y intéressées auront à déduire dans l'espace de dix jours de la publication du présent ordre les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable, ne serait pas homologué approuvé et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure.
Par ordre de la Cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 25 mai 1835. 26 mai—3 P A GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut;: Attendu que Lubin Garnier ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite; s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enrégistrée le 27e jour d'avril de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défautde forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 18e. jour d'avril de l'année 1835, en vertu d'un alias ordre de saisie et vente daté le 4 de mars de l'année 1835, dans l'affaire de Joseph Abat contre Antoine Foucher, junior—No 11984 du docket de cette cour, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de $8,500 00.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:
Une certaine propriété de forme irrégulière, située rue du Maine entre les rues Royale et Condé, mesurant au pied français, soixante pieds de face à la dite rue du Maine sur une profondeur de soixante pieds, plus ou moins, entre deux lignes parallèles, à l'extrémité desquelles le dit terrain ferme de vingt trois pieds, plus ou moins, et n'a qu'une largeur de 43 pieds et demi et s'étend ainsi entre deux lignes parallèles jusqu'à une profondeur de soixante pieds de plus; ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances généralement quelconques qui s'y trouvent.
En foi de quoi j'ai signé ces présentes et ai apposé le sceau de la dite cour ce 28 avril 1835.
2 mai—5f, d4s JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—A tous ceux que ces présentes concernent—Salut:—Attendu que Valmont Son ai ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enrégistrée le 4me. jour de mai de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834: Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourrait avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif, susdit le 25me. jour d'avril de l'année 1835, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 13me. jour d'août de l'année 1834, dans l'affaire de Austin Woolfolk contre Samuel M Woolfolk—No 1?,714 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Valmont Soniat s'est rendu acquéreur pour le prix de $8650, payable $4000 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans.
Description de la Propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Un certain terrain situé sur le côté est de la rue Moreau, dans le faubourg Marigny, dans cette ville, entre les rues de l'Esplanade et des Français, ayant (mesure française) 22 pds 6 pouces sur la rue Moreau, sur 99 pieds 2 pouces de profondeur, sur le côté inférieure, attenant à la propriété de M. Pollock, 118 pieds 4 1-2 pouces sur le côté supérieur après la rue de l'Esplanade, et 29 pieds 1 pouce sur la ligne de profondeur, qui est oblique; y compris la bâtisse principale en briques à deux etages, avec la cuisine en briques à trois étages, cuve &c.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le Sceau de L. S. la dite Cour, ce 7me. jour de mai de l'année 1835.
13 mai—5, 1ps JOHN L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Erasme Legoaster, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le 7e jour de février de l'année mil huit cent trente cinq, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, comparaître ces présentes citées d'avoir à déduire dans 30 jours à dater du jour que cette mention est publiée dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme la demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce 28me jour du mois de mai A. D. 1835.
26mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

PORC FUMÉ—12 boucauds de jambon et 12 de épaules en débarquement du bateau à vapeur Adriatic et à vendre par
26 mai TOURNE & BECKWITH.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.
MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anticorbutique restaurante et de l'élixir anti-scorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.
Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'Ile de St. Domingue, sont propres à guerir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, la hèneterie, fièvre lente intermittente, continue, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée dysenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.
La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digesteurs et toutes les secrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.
La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiqués sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guerir eux-même en suivant exclusivement la methode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—2ps

AUX PROPRIETAIRES DE CHARRETTES,
DES propositions pour la fourniture du sable de rivière qui sera nécessaire pour poser les fonds de l'hôtel de la Bourse, seront reçues au bureau de la compagnie jusqu'au samedi 30 du courant, ainsi que pour la fourniture de sable de Natchez dans la proportion et aux époques que la compagnie jugera nécessaires pour l'achèvement de la bâtisse. Par ordre.
26 mai F. BELANGER, secrétaire.

AUX FABRICANS DE BRIQUES.
LA compagnie de l'hôtel de la Bourse recevra des soumissions cachetées, jusqu'à samedi 30 du courant, pour la fourniture de 4 millions de briques livrables sur les lieux rues St. Charles, dans les proportions et aux époques convenables à la compagnie. Le paiement en sera fait comptant. Par ordre,
26mai F. BELANGER, secrétaire.

AUX TRAVAILLEURS.
DES propositions seront reçues jusqu'à samedi prochain, 30 du présent mois au bureau de la compagnie de l'hôtel de la Bourse, rue St Charles no 7, pour creuser les fondations de l'hôtel de la Bourse, à raison de tant par varde cubique pour le creusement et le nivellement jusqu'à la muraille. Par ordre.
26 mai F. BELANGER, secrétaire.

AUX MAÇONS.
DES propositions seront reçues jusqu'à samedi 30 du courant au bureau de la compagnie, établissant le prix de la main d'œuvre seulement pour le placement de chaque millier de briques dans la bâtisse de l'hôtel de la Bourse. Par ordre,
26 mai F BELANGER, secrétaire,

Avis aux marchands de bois et aux propriétaires de moulin à scie.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, jusqu'au 6 juin prochain, établissant le prix par millier de pieds pour les pièces de bois ci-dessous décrites qui devront être livrés sur les lieux dans la rue St. Charles. Ces bois devant être de bon pin jaune ou de cypre, coupés carrément, entièrement dégagés d'aubier, de lentes de mauvais nœuds et de tout autre défaut, le tout livrable six semaines après la signature du contrat.

12s pièces	17pp 6 pouces de long			
45	116	4p-26 pp	6p	
115	26	4	20 "	6
82	20 6	5	27 "	6
37	19 6	4	30 "	
37	22 6	9	25 "	
41	23 6	9	17 "	6
41	12 6	8	22 "	6
21	27 6	8	17 "	6
32	21	8	14 "	6,14 sur 9,
56	25			
55	30			
34	24 6			
6	35			
23	29			
24	15			
23	27			

14 pouces sur cinq.
14 pouces sur sept.
14 pouces au trois.
500 pieds de 8 pouces sur 6 de carré par longueurs de 15 pieds ou 22 pieds 6 pouces,
5000 pieds de 4 pouces sur 3 carré et toutes longueurs depuis 18 pds jusqu'à 29 pieds carrés.
500 poteaux à échauffaudage en bon état d'environ 40 pieds de long de 6 à 8 pouces de diamètre au gros bout, Par ordre,
26 mai F BELANGER, secrétaire.

BUREAU DU COLLECTEUR.
Nouvelle Orléans 12 mai 1835.
JE suis chargé par l'hon. secrétaire de la trésorerie de donner la communication suivante aux marins.
J W BREED, COYT, collecteur,
AVIS AUX MARINS.
CANAL DU PORT DE FALMOUTH.
Trinity-House, Londres, 12 février 1835.
Les travaux commencés depuis quelque temps pour faire paraître un feu sur la pointe St. Antoine, à l'Est de l'entrée de Falmouth, étant très avancé,
Avis est par le présent donné, qu'dans environ 2 mois de cette date un feu paraîtra sur la susdite pointe et continuera à paraître toutes les nuits depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever pour diriger la marche des navires à leur entrée ou à leur sortie du Falmouth.
Ce feu sera allumé à une hauteur de 65 pieds au dessus du niveau de la mer dans les marées de Syzygies et sera visible dans toutes les directions depuis le S 40° E le sud, l'ouest et le nord jusqu'au port de Falmouth. Pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres feux du voisinage il présentera une succession rapide mais régulière d'éclats d'une lumière brillante.
De plus amples détails ainsi que le moment précis où ce feu paraîtra pour la première fois seront publiés postérieurement. Par ordre,
12 mai—3ps, p4s J. HERBERT, secrétaire.

AVIS—Il sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Paroisse, le 10 juin prochain.
Trente et quelques Esclaves de choix,
des deux sexes, tous créoles ou acclimatés, il y a parmi eux bon commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpentier, un forgeron, et un cordonier: payables dans tous mars 1836, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. 13 mai—12

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.
CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.
Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.
Ce medicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de tems une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre particule de mercure.
Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenu par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.
PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens droguistes, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.
rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.
10 mars—1an

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 25 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
23 mai DENIS PRIEUR, mire.

WHISKEY—300 barrils de whiskey en débarquement du chalant, vis à vis la rue Povdras, à vendre par (27 mai)